

COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

No de l'établissement :

9830356V

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15/09/2015

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 15/09/2015, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. La séance commence à 17 h 02.

Sont absents et excusés :

Mme AMBROGGI Anne (Parent d'élève) remplacée par Mme GAILLEMAIN Sophie (Parent d'élève), Mme CARATINI Delphine (Professeure), Mme MILLET Monique (Représentante de la Province Sud).

Sont absents et non excusés :

Mme BACKES Sonia (Représentante de la Province Sud), Mme BORDI Maréva (représentante du Gouvernement), M. BUI Hugo (élève 310), M. HERRENSCHMIDT Attale (élève 304), Mlle KADAR Imane (élève 303), M. MORETTI Ugo (élève 303), Mlle ROCABOY Lou (élève 305), M. VALENTIN Jérôme (Adjoint technique).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par : M. Laurent MAILLOT, représentant des parents d'élèves.

Mme la Présidente, constatant le quorum atteint, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du CA.

II - L'ordre du jour

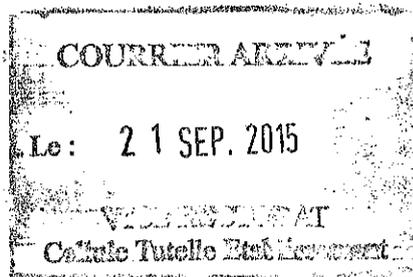
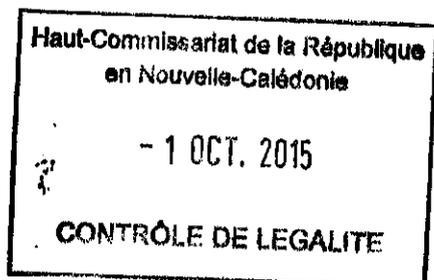
Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil: pj n°1

Mme la Présidente indique qu'il est proposé de rajouter deux points (N°5 et 7) à l'ordre du jour initial.

Le projet d'ordre du jour ainsi modifié est accepté à l'unanimité.





ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT

Point N° 3 - Voyages scolaires

3 - 1 - Bilan financier du voyage 2015 à Taupo.

Enoncé de la délibération :

Bilan financier du voyage à Taupo NZ 2015.

Remarques et commentaires :

M. le gestionnaire-comptable donne lecture et explications sur le bilan financier (voir pj). Celui-ci n'amène aucune observation particulière.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 445/2015.

3 - 2 - Nouvelle participation des familles Voyage Taupo 2015.

Enoncé de la délibération :

Nouvelle participation financière des familles au voyage de Taupo 2015, arrêtée à la somme de Soixante Cinq Mille XPF (65 000 xpf).

Remarques et commentaires :

Suite au bilan financier positif approuvé précédemment, la participation financière des familles est ramené de 80 000 à 65 000 xpf.

Aucune remarque particulière.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 446/2015.

3 - 3 - Contrat d'entente mutuelle avec un collège de Melbourne.

Enoncé de la délibération :

Autorisation donnée à Mme la Principale afin de voter le contrat d'entente mutuelle avec le collège de St Peter's de Cranbourne près de Melbourne pour les prochains échanges scolaires.

Remarques et commentaires :

Mme la Principale présente ce nouveau collège qui a d'importants moyens tant financiers qu'humains et dont une des représentante est venue à Nouméa dans le cadre d'échanges avec le Creipac. Une rencontre avait également eu lieu en présence du DAREIC au Vice-Rectorat, pour poser les bases de cet échange.



Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 447/2015.

3 - 4 - Voyage à Melbourne de la classe européenne.

Enoncé de la délibération :

Organisation d'un voyage de la classe de 4e européenne à Melbourne (Australie) en 2016 (voir 2 pj).

Remarques et commentaires :

Mme la Présidente apporte des précisions notamment quant aux dates et à la durée du voyage, liées à la disponibilité du collège australien et aux rotations aériennes.

Mme la Présidente de l'APCM ne confirme pas le don prévu au budget, le bureau devant être grandement renouvelé l'an prochain.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	16
Nombre d'abstention :	3	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 448/2015.

3 - 5 - Voyage au Vanuatu de la classe Défense.

Enoncé de la délibération :

Organisation d'un voyage de la classe Défense au Vanuatu en 2016 (voir 2 pj).

Remarques et commentaires :

A la demande d'un parent d'élève, Mme la présidente précise dans quel cadre la classe Défense va effectuer ce voyage, lié notamment à la proximité des forces armées et dans d'un désir de solidarité et d'aide à la population.

Elle indique notamment que ce voyage ne se fera que si les conditions d'accueil et d'hébergement ne présentent aucun danger pour les enfants. Deux professeurs se sont déplacés un weekend pour régler ces détails.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	15
Nombre d'abstention :	4	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 449/2015.

Point N° 4 - Tarification 2016

Enoncé de la délibération :

Tarification 2016: voir tableau joint.

Remarques et commentaires :

M. le gestionnaire-comptable présente ce tableau en insistant sur les tarifs qui vont changer en 2016, notamment les objets confectionnés de la cuisine de la Segpa et les tarifs de la restauration collective.



Aucune remarque particulière.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

Point N° 5 - Don et legs

Enoncé de la délibération :

Acceptation d'un don de Cent Soixante Neuf Mille Six Cent Cinquante Quatre XPF (169 654 xpf) pour l'achat de matériels d'escalade pour l'EPS.

Remarques et commentaires :

Aucune remarque particulière.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

AUTRES ACTES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT: CONTRATS ET CONVENTIONS

Point N° 6 - Contrats et conventions

Enoncé de la délibération :

Autorisation donnée à Mme la Principale afin de signer les contrats et conventions suivantes (voir tableau joint).

Remarques et commentaires :

Monsieur le gestionnaire-comptable donne lecture et explications sur ces conventions et contrats qui n'amène aucune remarque particulière.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

AUTRES ACTES RELATIFS AU DOMAINE BUDGETAIRE



Point N° 7 - Modification au plan de financement des dotations aux provisions

Enoncé de la délibération :

Modification du plan de financement des dotations aux provisions pour charges voté en 2013, à savoir:

- année 2016: 500 000 xpf au lieu de 1 000 000 xpf.

- année 2017: 500 000 xpf au lieu de 1 000 000 xpf.

Remarques et commentaires :

Monsieur le gestionnaire-comptable indique que ce plan de financement est prévu pour le remplacement des copieurs et véhicules. En 2016, c'est la Province Sud qui va financer le remplacement de deux copieurs, permettant ainsi au collège de diminuer la charge financière prévu au plan de financement initial.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 453/2015.

Point N° 8 - Décision budgétaire modificative n° 3 pour information

Pour information :

M. le gestionnaire-comptable donne lecture et explications de la décision budgétaire modificative n°3 pour information qui n'amène aucune remarque particulière.

Point N° 9 - Décision budgétaire modificative n° 4

Enoncé de la délibération :

Décision budgétaire modificative n° 4

Remarques et commentaires :

M. le gestionnaire-comptable donne lecture et explications sur cette DBM qui comprend notamment des ouvertures de crédits suite à la subvention complémentaire de la Province Sud et à un prélèvement sur le fonds de roulement. Aucune remarque particulière.

Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	19	Nombre de votes POUR :	19
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 454/2015.

Point N° 10 - Questions diverses: seules les questions relevant de la compétence du CA et déposées au bureau 1 (Administration générale) avant le vendredi 11 septembre à 16h, pour une étude préalable, seront présentées et discutées.

Pour information :

Deux questions diverses de l'APCM:

- l'application différente selon les conseils de classe sur l'attribution de la mention "Félicitations". Mme la Principale rappelle que le règlement intérieur a été modifié en introduisant la notion "à titre indicatif" pour cette moyenne de 16.



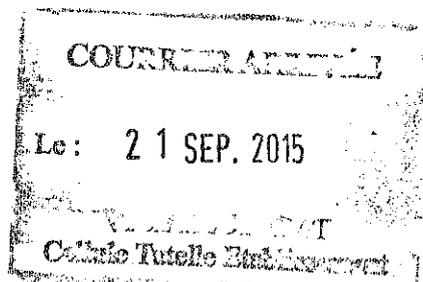
Il semblerait que cette modification ne soit pas connue de tous et qu'une information soit donnée aux prochains conseils de classe.

- la réintroduction du compte-rendu des parents du conseil de classe: le contenu va être revu par les parents et sera réintégré par le biais de Pronote.

III - Conclusion

Mme la Présidente constate l'épuisement de l'ordre du jour, remercie les membres du CA de leur participation et clôt la séance en les invitant à une collation.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18 h 02.

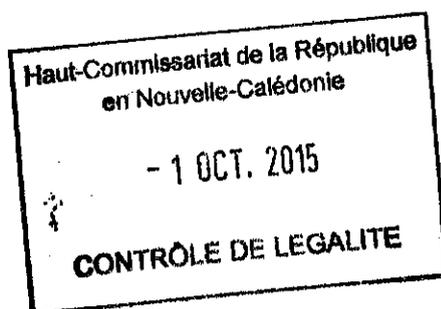


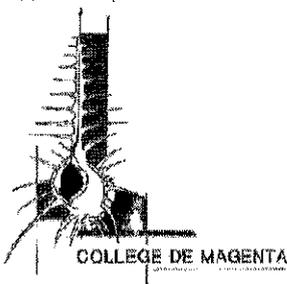
Le(s) responsable(s) de la prise de notes

**M. Laurent MAILLOT, représentant des parents
d'élèves.**

La Présidente

Mme LE ROHELLEC Patricia





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°445/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes relatifs au fonctionnement

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Bilan financier du voyage 2015 à Taupo.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Bilan financier du voyage à Taupo NZ 2015.

Documents joints en annexe : 1 bilan

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 1 OCT. 2015

CONTROLE DE LEGITIMITE

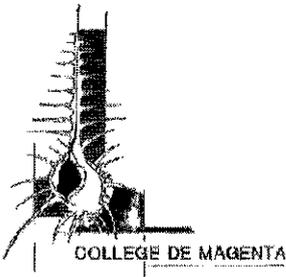
COURRIER ARRIVEE
Le: 21 SEP. 2015
VILLERON AT
Collège Tutelle Etablissement

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 445/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015
La Présidente du conseil d'administration

Mme LE ROHELLEC Patricia
COLLEGE DE MAGENTA BP MGA 02
98802 Nouméa (Nlle-Calédonie)

ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°446/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes relatifs au fonctionnement

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

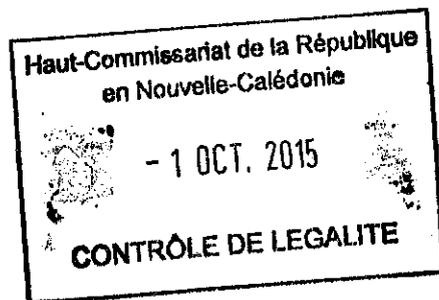
Contenu de l'acte :

Objet : Nouvelle participation des familles Voyage Taupo 2015.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Nouvelle participation financière des familles au voyage de Taupo 2015, arrêtée à la somme de Soixante Cinq Mille XPF (65 000 xpf).



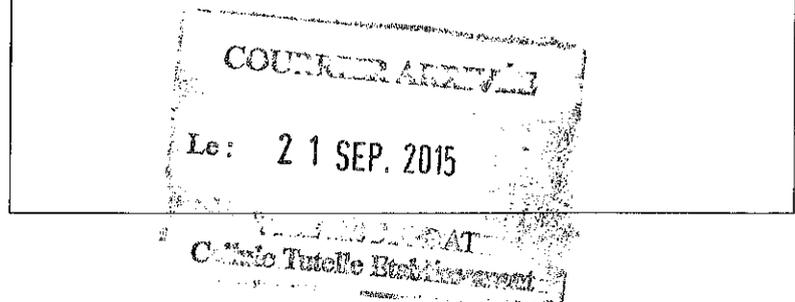
Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 446/2015

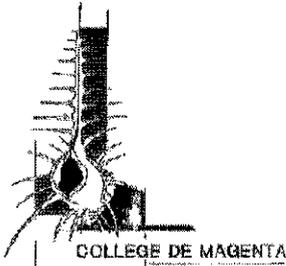
Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :





COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°447/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION *Actes relatifs au fonctionnement*

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Contrat d'entente mutuelle avec un collège de Melbourne.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Énoncé de la délibération :

Autorisation donnée à Mme la Principale afin de voter le contrat d'entente mutuelle avec le collège de St Peter's de Crambourne près de Melbourne pour les prochains échanges scolaires.

Documents joints en annexe : 1 contrat

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 447/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

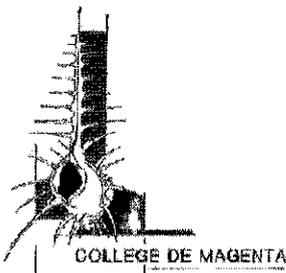
COURRIER REÇU

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 SEP. 2015

- 1 OCT. 2015

CONTRÔLE DE LEGALITE



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°448/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Actes relatifs au fonctionnement

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 16 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 3

Contenu de l'acte :

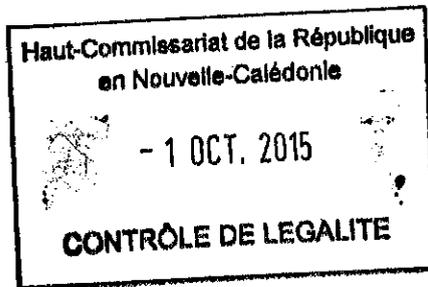
Objet : Voyage à Melbourne de la classe européenne.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Organisation d'un voyage de la classe de 4e européenne à Melbourne (Australie) en 2016 (voir 2 pj).

Documents joints en annexe : 1 délibération et 1 budget



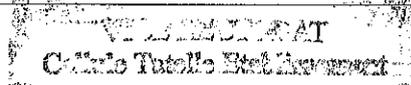
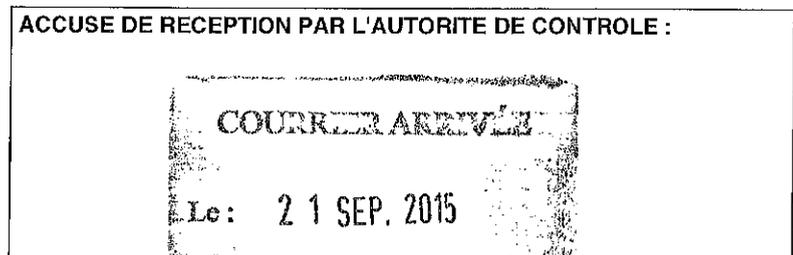
Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 448/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015

La Présidente du Conseil d'Administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :



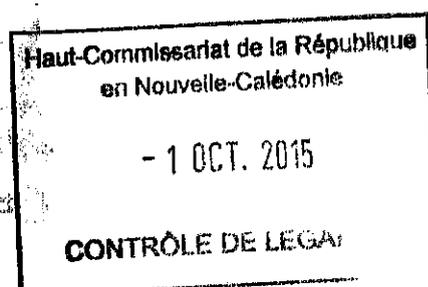
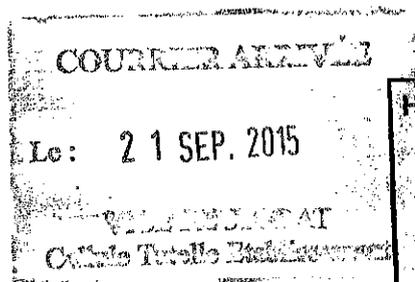
DELIBERATION

Conformément à la circulaire ministérielle n° 2011-117 du 03 août 2011 et sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration du collège de Magenta, dans sa séance du 15 septembre 2015, autorise le voyage scolaire facultatif des élèves de 4^{ème} européenne au St Peter's Collège de Cranbourne près de Melbourne Australie du 07 septembre au 14 septembre 2016.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration :

- fixe la participation des familles au coût du voyage à la somme de Cent Mille XPF (100 000 xpf),
- autorise la prise en charge du transport et de l'hébergement des accompagnateurs par la participation du budget de l'établissement et les subventions publiques,
- autorise la participation du fonds social pour les élèves en difficulté financière,
- approuve le budget prévisionnel joint en annexe,
- autorise le chef d'établissement à signer tout contrat ou convention concernant ce voyage pour l'acquisition des billets d'avion et d'éventuelles autres prestations et à pouvoir verser des arrhes,
- autorise la création d'une régie temporaire d'avances pour le règlement sur place de diverses dépenses,
- autorise le remboursement de la participation de la famille en cas de désistement imprévisible pour un montant identique à celui effectué par le prestataire de voyage.

La Présidente du Conseil d'Administration



BUDGET MELBOURNE 2016

RECETTES	MONTANTS	DEPENSES	MONTANTS
1. Subventions :		1. Frais de Transport	
Dareic Vice Rectorat	250 000	Avion 27 x 100 000	2 700 000
Province Sud	250 000	Bus Nourméa-Tontoutoua	35 000
Collège Magenta	100 000	Divers bus Melbourne	200 000
		Location de voiture	45 000
2. Participants		2. Hébergements	
Familles: 100 000F x 24	2 400 000	Repas Elèves	30 000
		Professeurs	240 000
3. Dons et legs		3. Excursions	
Foyer socio éducatif	100 000	Visites diverses	50 000
APE Collège (APCM)	100 000		
Dons (actions diverses)	260 000		
		4. Divers	
		Frais téléphoniques	10 000
		Sweet shirt	100 000
		Cadeaux	35 000
		Frais médicaux	15 000
TOTAL GENERAL	3 460 000	TOTAL GENERAL	3 460 000

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

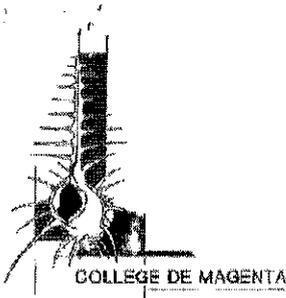
- 1 OCT. 2015

CONTRÔLE DE LEGALITE

COURRIER ARRIVÉ

Le: 21 SEP. 2015

HAUT-COMMISSARIAT
Cabinet Tutelle Education



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°449/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes relatifs au fonctionnement

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 15 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 4

Contenu de l'acte :

Objet : Voyage au Vanuatu de la classe Défense.

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Organisation d'un voyage de la classe Défense au Vanuatu en 2016 (voir 2 pj).

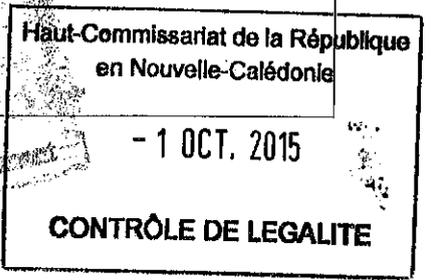
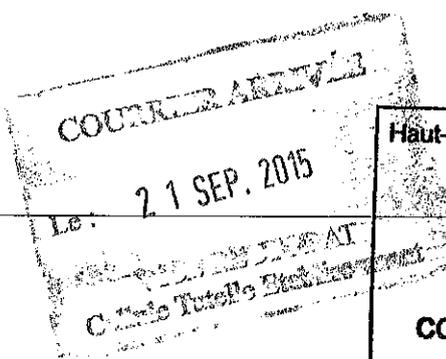
Documents joints en annexe : 1 délibération et 1 budget

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 449/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

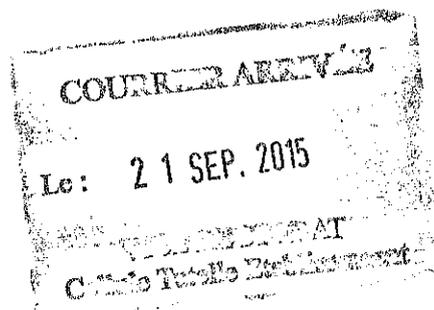
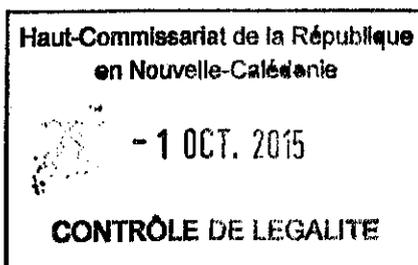
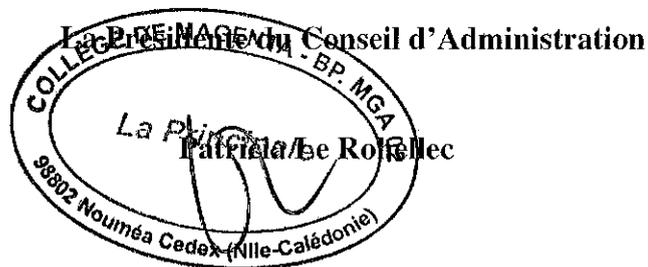


DELIBERATION

Conformément à la circulaire ministérielle n° 2011-117 du 03 août 2011 et sur proposition de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration du collège de Magenta, dans sa séance du 15 septembre 2015, autorise le voyage scolaire facultatif des élèves de 3^e de la classe Défense à l'Ecole secondaire de Montmartre de Port Villa Vanuatu du 25 juillet au 05 août 2016.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration :

- fixe la participation des familles au coût du voyage à la somme de Quarante Mille XPF (40 000 xpf),
- autorise la prise en charge du transport et de l'hébergement des accompagnateurs par la participation du budget de l'établissement et les subventions publiques,
- autorise la participation du fonds social pour les élèves en difficulté financière,
- approuve le budget prévisionnel joint en annexe,
- autorise le chef d'établissement à signer tout contrat ou convention concernant ce voyage pour l'acquisition des billets d'avion et d'éventuelles autres prestations et à pouvoir verser des arrhes,
- autorise la création d'une régie temporaire d'avances pour le règlement sur place de diverses dépenses,
- autorise le remboursement de la participation de la famille en cas de désistement imprévisible pour un montant identique à celui effectué par le prestataire de voyage.



X - BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES		BUDGET	
		RECETTES	
Transports :		SUBVENTIONS DIVERSES	
Elèves	588 000	- Vice-Rectorat de la NC - DAREIC	150 000
Accompagnateurs	84 000	- Collectivité (s) :	
Hébergements :		Province :	150 000
Elèves	0	Communes :	
Accompagnateurs	0	Autre : Gouvernement	0
Entrées des visites culturelles :		Organismes internationaux :	
Centre culturel	0		
Excursions	25 000	DONS	
		- Association de parents :	150 000
Frais divers :		- FSE :	0
Transport sur place	100 000	- Autres : collectes/Ventes	200 000
Bus Nouméa - Tontouta	35 000		
Location voiture	44 000	RESSOURCES PROPRES :	
		- Etablissement :	50 000
Alimentation :		PARTICIPATION DES FAMILLES :	
16 personnes x 12 jours x 2000 cfp	384 000	14 élèves x 40 000 FCFP =	560 000
TOTAL DES DEPENSES	1 260 000	TOTAL DES RECETTES	1 260 000

COÛT PAR ELEVE 90 000

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

.....

.....

.....

Cachet de l'établissement

Présenté et validé par le Conseil d'administration le :

.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION :

DECISION : COURRER ABERT **SUBVENTION ACCORDEE :**

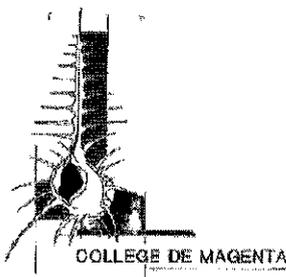
Le: 21 SEP. 2015

Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

- 1 OCT. 2015

A Adresser à : DAREIC, vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, BP G4 - immeuble Flize, avenue des frères Carcopino, pointe de l'Artilerie, 98848 Nouméa cedex, ou à : jacquier@ac-noumea.nc

CONTRÔLE DE LEGALITE



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.cdm@ac-noumea.nc

ACTE N°450/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes relatifs au fonctionnement

du Conseil d'Administration

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

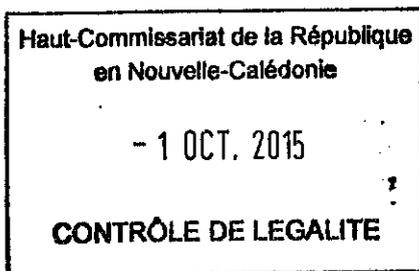
Objet : Tarification 2016

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Tarification 2016: voir tableau joint.

Documents joints en annexe : 1 tableau

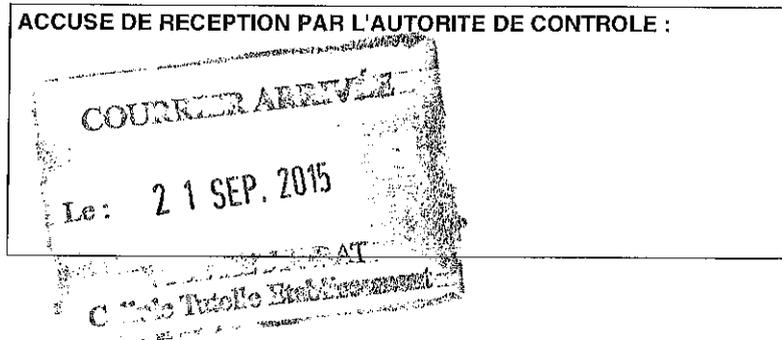


Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 450/2015

Fait à NOUMEA le 15 Septembre 2015



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :



TARIFICATION 2016 CA 15.09.2015

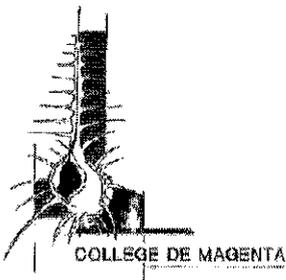
NATURE	TARIFS 2015	PROPOSITIONS 2016	VOTE DU C.A.
<p>FRAIS D'UTILISATION DES LOCAUX Salle banalisée</p> <p>Salle polyvalente/Salle d'études</p> <p>Utilisation des locaux par des associations à but éducatif ou pédag.</p> <p>Salle banalisée</p> <p>Salle polyvalente/Salle d'études</p> <p>OBJETS CONFECTIONNES ET TRAVAUX SEGPA Seuil d'autorisation préalable à la fabrication ou la vente d'OC Seuil pour l'information du CA sur les bénéficiaires d'OC ou travaux Carrosserie - Station service</p>	<p>800 F/H Jour 1 350 F/H Soirée Salle banalisée x 5</p> <p>2 800 F/Jour 9 500 F/Jour</p> <p>400 000 F 40 000 F</p> <p>1 250 F/H Groupe</p> <p>Fournie par le client ou facturée au prix d'achat 1 500F/H Groupe 600 F/H</p> <p>Coût réel</p> <p>1 250 F/H Groupe 600 F/H</p> <p>900 F</p> <p>1 500 F 750 F 2 500 F</p> <p>MO + 20% Frais généraux 1 000 F/Personne 1 200 F/Personne 1 500 F/Personne 600 F/Personne</p> <p>200 F 150 F 150 F 150 F 200 F 400 F 300 F 300 F 150 F 250 F 300 F</p>	<p>800 F/H Jour 1 350 F/H Soirée Salle banalisée x 5</p> <p>2 800 F/Jour 9 500 F/Jour</p> <p>400 000 F 40 000 F</p> <p>1 250 F/H Groupe</p> <p>Fournie par le client ou facturée au prix d'achat 1 500F/H Groupe 600 F/H</p> <p>Coût réel</p> <p>1 250 F/H Groupe 600 F/H</p> <p>300 F 600 F 900 F</p> <p>1 700 F 750 F 2 500 F</p> <p>MO + 20% Frais généraux 1 000 F/Personne 1 200 F/Personne 1 500 F/Personne 600 F/Personne</p> <p>200 F 150 F 150 F 150 F 200 F 400 F 300 F 300 F 150 F 250 F 300 F</p>	<p>800 F/H Jour 1 350 F/H Soirée Salle banalisée x 5</p> <p>2 800 F/Jour 9 500 F/Jour</p> <p>400 000 F 40 000 F</p> <p>1 250 F/H Groupe</p> <p>Fournie par le client ou facturée au prix d'achat 1 500F/H Groupe 600 F/H</p> <p>Coût réel</p> <p>1 250 F/H Groupe 600 F/H</p> <p>300 F 600 F 900 F</p> <p>1 700 F 750 F 2 500 F</p> <p>MO + 20% Frais généraux 1 000 F/Personne 1 200 F/Personne 1 500 F/Personne 600 F/Personne</p> <p>200 F 150 F 150 F 150 F 200 F 400 F 300 F 300 F 150 F 250 F 300 F</p>

COURR ARRIVEE
Le: 21 SEP. 2015

**Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie**
- 1 OCT. 2015
CONTROLE DE LEGALITE

- Main d'œuvre
- Matière d'œuvre
- Consommables
- Energie
- Menuiserie**
- Matière d'œuvre
- Main d'œuvre
- Energie
- Restauration à emporter**
- Plat (entrée ou dessert)
- Plat principal
- Formule (Plat principal + entrée ou dessert)
- Restauration sur place**
- Menu adulte complet
- Menu élève ou enfant - 12ans
- Buffet complet
- Repas exceptionnel
- Buffet cocktail sucré/salé sans boisson
- Buffet cocktail sucré/salé avec boisson hygiénique
- Buffet cocktail sucré/salé avec boisson alcoolisée
- Petit déjeuner
- Bar**
- Café
- Thé, infusion
- Jus de fruit 25 cl
- Soda 33 cl (coca, limonade...)
- Bière 33 cl
- Cocktail alcoolisé
- Cocktail non alcoolisé
- Apéritif (Martini-Ricard-Whisky...)
- Eau minérale 50 cl
- Eau minérale 75 cl
- Eau minérale 1 l

<ul style="list-style-type: none"> - Eau minérale gazeuse 33 cl - Vin au verre 12 cl (VDP) - Vin en bouteille 37,5 cl - Vin en bouteille 75 cl - Champagne 75 cl - Champagne: verre 12 cl <p>Lingerie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lavage - Raccomodage - Repassage - Lavage pour Unss 	<p>150 F 300 F 900 F 1 200 F 4 000 F 700 F</p> <p>1 200 F/ Corbeille 500 F 1 500 F/ Corbeille 600 F/ Corbeille</p>	<p>150 F 300 F 900 F 1 200 F 4 000 F 700 F</p> <p>1 200 F/ Corbeille 500 F 1 500 F/ Corbeille 600 F/ Corbeille</p>	<p>150 F 300 F 900 F 1 200 F 4 000 F 700 F</p> <p>1 200 F/ Corbeille 500 F 1 500 F/ Corbeille 600 F/ Corbeille</p>	<p>150 F 300 F 900 F 1 200 F 4 000 F 700 F</p> <p>1 200 F/ Corbeille 500 F 1 500 F/ Corbeille 600 F/ Corbeille</p>
<p>INDEMNISATION POUR STAGE EN ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Allocation repas - Transport 	<p>550 F</p> <p>440 F/ Jour de présence</p>	<p>550 F</p> <p>440 F/ Jour de présence</p>	<p>550 F</p> <p>440 F/ Jour de présence</p>	<p>550 F</p> <p>440 F/ Jour de présence</p>
<p>RESTAURATION</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elève - ATEE Adjoint technique - Administratif C et B et personnels d'éducation - Autre personnel et personne de passage - Elève occasionnel et repas froid - Petit déjeuner complet: organismes extérieurs - Pourcentage du crédit nourriture 	<p>14 700 F/Trimestre 340 F/Repas 400 F/Repas 760 F/Repas 340 F/Repas 500 F 80%</p>	<p>15 000 F/Trimestre 350 F/Repas 410 F/Repas 770 F/Repas 350 F/Repas 500 F 80%</p>	<p>15 000 F/Trimestre 350 F/Repas 410 F/Repas 770 F/Repas 350 F/Repas 500 F 80%</p>	<p>15 000 F/Trimestre 350 F/Repas 410 F/Repas 770 F/Repas 350 F/Repas 500 F 80%</p>
<p>DIVERS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remboursement d'un manuel scolaire perdu - Remb. d'un manuel scol. neuf dégradé non réutilisable - Dégradation d'un manuel scolaire neuf réutilisable - Remboursement d'un livre de bibliothèque - Remboursement du carnet de correspondance - Remboursement d'une carte de restauration - Remboursement d'une clé - Fax - Téléphone - Photocopie - Dégradation diverse - Graffiti 	<p>2 300 F 2 300 F 1 800 F 1 200 F 300 F</p> <p>50 F/NC 100 F/Hors T 100 F/3 Minutes 4 F/Copie Coût de remplacement 2 000 F</p>	<p>2 300 F 2 300 F 1 800 F 1 200 F 400 F 1 000 F 1 000 F</p> <p>50 F/NC 100 F/Hors T 100 F/3 Minutes 4 F/Copie Coût de remplacement 2 000 F</p>	<p>2 300 F 2 300 F 1 800 F 1 200 F 400 F 1 000 F 1 000 F</p> <p>50 F/NC 100 F/Hors T 100 F/3 Minutes 4 F/Copie Coût de remplacement 2 000 F</p>	<p>2 300 F 2 300 F 1 800 F 1 200 F 400 F 1 000 F 1 000 F</p> <p>50 F/NC 100 F/Hors T 100 F/3 Minutes 4 F/Copie Coût de remplacement 2 000 F</p>
<p>REPARTITION DES CHARGES COMMUNES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Electricité - Eau - Frais postaux 	<p>69% 31%</p> <p>60% 40%</p> <p>90% 10%</p>	<p>69% 31%</p> <p>60% 40%</p> <p>90% 10%</p>	<p>69% 31%</p> <p>60% 40%</p> <p>90% 10%</p>	<p>69% 31%</p> <p>60% 40%</p> <p>90% 10%</p>



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°451/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Actes relatifs au fonctionnement

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Don et legs

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Acceptation d'un don de Cent Soixante Neuf Mille Six Cent Cinquante Quatre XPF (169 654 xpf) de l'Association des parents d'élèves (APCM) pour l'achat de matériels d'escalade pour l'EPS.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 451/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

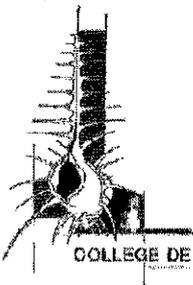
Le : 21 SEP. 2015

Collège Tutelle Etablissement

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 1 OCT. 2015

CONTRÔLE DE LEGALITE



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°452/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes relatifs au fonctionnement

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

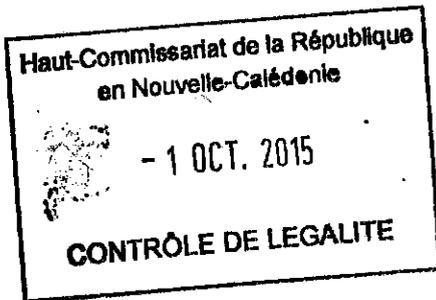
Objet : Contrats et conventions

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Énoncé de la délibération :

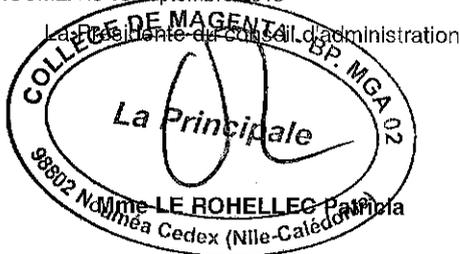
Autorisation donnée à Mme la Principale afin de signer les contrats et conventions suivantes (voir tableau joint).

Documents joints en annexe : 6 contrats ou convention

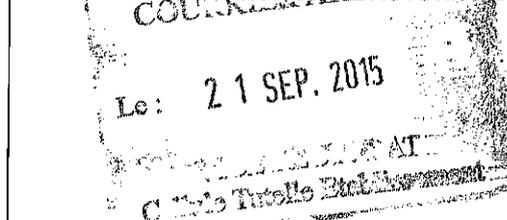


Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 452/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :



**COLLEGE DE MAGENTA
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX**

Nouméa le 15 septembre 2015

DELIBERATION

Le Conseil d'Administration du Collège de Magenta, réuni ce jour en séance ordinaire :

Autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions suivantes :

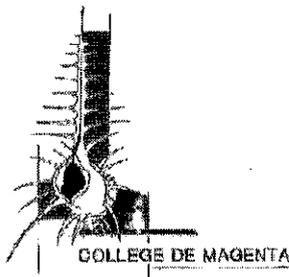
- Convention de mutualisation avec le lycée Petro Attiti pour la gestion des rémunérations des accompagnateurs éducatifs ;
- Contrats de recrutement en qualité d'accompagnateurs éducatifs ;
- Renouvellement de l'adhésion au Greta NC ;
- Contrat groupe avec la société Aircalin pour le déplacement à Melbourne en 2016 ;
- Contrat groupe avec la société Air Vanuatu pour le déplacement au Vanuatu en 2016 ;
- Nouvelle convention cadre relative à l'organisation de séquence en milieu professionnel des élèves de 3^e ;
- Contrat d'entretien des climatiseurs avec la société Froid Plus ;
- Convention de formation externe Incendie 1^{er} degré avec la société ES2 ;

Il autorise aussi, considérant le caractère public de ces dépenses, la prise en charge de frais de représentation (ex : fleurs) pour les événements concernant les seuls membres de la communauté éducative (élèves, parents d'élèves et personnels) pour un montant maximum de Quinze Mille XPF par personne.

COUVERTURE ABBEVILLE
 Le: 21 SEP. 2015
 C. de la Tutelle de l'Enseignement

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 - 1 OCT. 2015
 CONTRÔLE DE LEGALITE

COLLEGE DE MAGENTA
 BP MGA 02
 98802 Nouméa Cedex (Nlle-Calédonie)
 La Présidente du CA
 La Principale
 Patricia Le Robellec



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agopt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°453/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Actes budgétaires

du Conseil d'Administration

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

Objet : Modification au plan de financement des dotations aux provisions

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

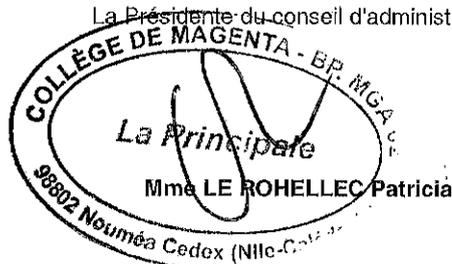
Modification du plan de financement des dotations aux provisions pour charges voté en 2013, à savoir:

- année 2016: 500 000 xpf au lieu de 1 000 000 xpf.
- année 2017: 500 000 xpf au lieu de 1 000 000 xpf.

Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 453/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015

La Présidente du conseil d'administration



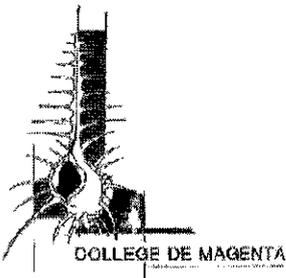
ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

Le: 21 SEP. 2015

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

- 1 OCT. 2015

CONTRÔLE DE LEGALITE



COLLEGE MAGENTA

34 Rue Rolly
BP MGA 02
98802 NOUMEA CEDEX
Tel : (687)252868 Fax : (687)252943
E-mail : agcpt.clm@ac-noumea.nc

ACTE N°454/2015

ACTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Actes budgétaires

Représentant de l'état :

M. le Haut-Commissaire

Haut-Commissariat

98800 NOUMEA

du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 15/09/2015 à 17h00 réunie à la demande du chef d'établissement sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. Convocations adressées le 04/09/2015. Commission permanente réunie le 04/09/2015 à 0h00. Le Conseil d'Administration compte 29 membres. Le nombre de présents en début de séance est de 19 pour un quorum de 16.

Le vote :

Nombre de votes : 19 - Votes POUR : 19 - Votes CONTRE : 0 - Abstentions : 0

Contenu de l'acte :

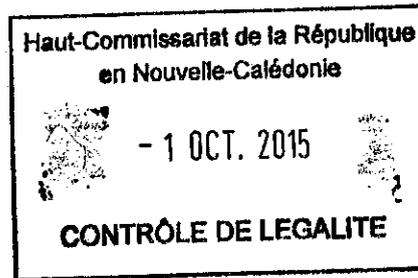
Objet : Décision budgétaire modificative n° 4

Références et textes appliqués : Le code de l'éducation, articles D 422-15 et suivants

Enoncé de la délibération :

Décision budgétaire modificative n° 4

Documents joints en annexe : 1 développement



Délibération consignée au registre des délibérations sous le N° 454/2015

Fait à NOUMEA le 15 septembre 2015

La Présidente du conseil d'administration



ACCUSE DE RECEPTION PAR L'AUTORITE DE CONTROLE :

